



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 31 juillet 2015

11 millions d'euros seront versés aux communes dans le cadre de la Dotation Spéciale de Construction et d'Équipements des Établissements scolaires (DSCEES) à laquelle s'ajoute la Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR)

Ce mardi 28 juillet, les membres de la Commission consultative départementale de répartition de la DSCEES se sont réunis en Préfecture de Grande-Terre autour du Préfet, Seymour MORSY et du Président de l'association des maires, Saïd Omar OILI, afin de procéder à la répartition des subventions qui seront allouées aux communes de Mayotte au titre de l'année 2015.

Après l'effort sans précédent de l'État en 2014 à hauteur de 14 millions d'euros en faveur des constructions scolaires du premier degré, comme le Premier ministre s'y est engagé au mois de juin dernier, ce sont 9,5 millions d'euros qui seront versés cette année pour les constructions et rénovations scolaires et la finition de certains chantiers, dont près de 6,4 millions pour achever certains chantiers SMIAM et 600 000 euros qui seront mobilisés pour parachever les chantiers de l'année 2014.

70 % de l'enveloppe est ainsi utilement consacrée aux communes de Dembéni, Koungou, Mamoudzou et Tsingoni, car ce sont elles qui connaissent le plus fort taux de rotation scolaire. 134 salles de classes (113 constructions et 21 rénovations) et 5 réfectoires verront le jour grâce à la Dotation Spéciale de Construction et d'Équipement des Établissements Scolaires.

En 2014 comme en 2015, l'engagement de l'État se poursuit et retient les mêmes priorités : construction, rénovation, permettant de préserver l'activité des entreprises locales qui répondront aux marchés publics.

Au total, avec l'abondement de la DETR, en lien avec les communes, ce seront donc plus de 11 M€ que l'État a décidé d'engager d'ici la fin de l'année pour l'amélioration des conditions de vie, d'éducation et d'apprentissage des élèves à Mayotte.

En 8 ans, la dotation État (DSCEES) pour le premier degré a été mobilisé 68,8 millions €. Pour ces seules trois dernières années, près de 30 millions € ont été mobilisés à cet effet.

Les objectifs sont clairs, il s'agit de faire face aux besoins impérieux de construction et de

rénovation, de bonne qualité et à coût maîtrisé ; de réduire jour après jour les rotations scolaires ; d'offrir à chaque fois que c'est possible une restauration scolaire aux enfants de Mayotte.

L'État souligne l'importance donnée aux constructions et rénovations scolaires dans l'ensemble des 17 communes de nos deux îles. Il s'agit d'assurer les conditions de réussite éducative de tous les jeunes Mahorais, priorité du document stratégique « Mayotte 2025 », signé récemment par le Premier Ministre.

La mobilisation de l'État et l'effort conséquent déjà réalisé en matière de construction scolaire pourrait en outre bénéficier d'une programmation complémentaire à l'automne prochain.

L'éducation, la formation, l'emploi, le développement économique, sont des priorités portées par tous les signataires des documents qui guident nos actions, Mayotte 2025, le contrat de plan État – Région et la nouvelle génération de contrats de ville.

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr Préfet de Mayotte



@Prefet976

